

Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} avril 2026

pour valider la modification des statuts de l'Agopop

Compte rendu

Ouverture à 17h45 de l'Assemblée Générale Extraordinaire par Gérard Gast, coprésident.

10 adhérents sont présents et 3 autres ont donné un pouvoirs.

Avec 13 présents ou représentés, le quorum de 25 % des adhérents n'est pas atteint,

l'AG ne peut pas délibérer. Elle est donc clôturée.

Conformément aux statuts en vigueur,

- une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée pour le 29 avril 2026, sur le même ordre du jour, à savoir : Validation des nouveaux statuts de l'Agopop
- Il n'y a pas de quorum pour cette nouvelle AGE
- Les décisions seront prises à la majorité qualifiée des 3/4 des membres présents ou représentés.

Fin de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 17h50

Gérard Gast, coprésident